



DEPARTEMENT DES ACHATS AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL DEP.AC/N°170017DU3/1/2017

POUR L'ACQUISITION DE 5000 PILES ALCALINES (TECHNOLOGIE A DÉPOLARISATION PAR AIR)

La SNCFT se propose l'acquisition de 5000 piles alcalines à dépoliarisation par air.

Les fournisseurs intéressés par le présent appel d'offres doivent s'adresser, à partir de la première publication du présent avis, au département des achats de la SNCFT pour se procurer le cahier des charges contre présentation :

- d'une demande écrite comportant l'identification complète et les coordonnées du fournisseur désirant retirer le cahier des charges
- du justificatif du paiement des frais de dossier d'un montant non-remboursable de 100,000 TND.

Le fournisseur peut choisir :

- soit de recevoir la version numérique du cahier des charges en adressant les documents sus-indiqués par e-mail à l'adresse suivante : achat@sncft.com.tn.
- ou bien de retirer la version papier du cahier des charges par son représentant dûment mandaté directement à l'adresse suivante : 67, avenue Farhat-Hached, bureau n°407, 4^e étage - Tunis.

Le paiement des frais de dossier peut être effectué par l'une des deux manières suivantes :

- directement auprès de la direction financière de la SNCFT - caisse centrale, bâtiment de la gare de Tunis-Ville-remz-de-caussée.

- par virement au compte courant de la SNCFT dont les coordonnées bancaires sont les suivantes IBANUBCI : TN 59 1100 0000 1284 0027 8846, Code BIC : UBCITNTT.

Les offres doivent parvenir par voie postale sous pli recommandé ou par Rapid-poste ou déposées directement par porteur (contre remise d'un accusé de réception) au plus tard le 14/12/2017 à 10h00 au bureau d'ordre central de la SCNFT sis à la gare de Tunis Ville - Place Barcelone - Tunis. Le cachet du bureau d'ordre central fait foi.

Les offres doivent être placées dans deux (2) enveloppes.

- 1) Une première enveloppe «A» renfermant l'offre technique en triple exemplaire (1 original et 2 copies) constituée de :
 - Les caractéristiques techniques des piles proposées.
 - La justification ISO 9001 du fabricant des piles proposées en cours de validité à la date limite de remise des offres
 - L'habilitation du fabricant des piles conformément au modèle en annexe 7 au CCAO (uniquement pour les soumissionnaires non fabricants)
- 2) Une deuxième enveloppe «B» renfermant l'offre financière en triple exemplaire (1 original & 2 copies) constituée par :
 - La lettre de soumission conformément au modèle en annexe 1
 - Le bordereau des prix conformément au modèle en annexe 6.

3) Une troisième enveloppe extérieure :

Les enveloppes A et B cachetées portant la raison sociale et l'adresse du soumissionnaire ainsi que le numéro de l'appel d'offres, seront placées dans une troisième enveloppe extérieure qui doit contenir les pièces administratives suivantes :

Pour tous les soumissionnaires :

- 1 - Le cautionnement provisoire conformément aux clauses de l'article 7 du cahier des charges d'un montant égal à 4.000 DT
- 2 - Le cahier des charges original complet dûment signé à la fin du CCAP et comportant le paragraphe et le cachet commercial humide du soumissionnaire sur le reste des pages.
- 3 - Déclaration sur l'honneur de non-influence conformément au modèle en annexe 3 du CCAO
- 4 - Déclaration sur l'honneur présentée par le soumissionnaire attestant qu'il n'était pas un agent public au sein de la SNCFT ayant cessé son activité depuis moins de cinq ans conformément au modèle en annexe 4 du CCAO
- 5 - Un extrait du registre de commerce pour les soumissionnaires résidents ou tout autre document équivalent prévu par le droit du pays d'origine, pour les soumissionnaires non-résidents en Tunisie (document original). Le délai qui sépare entre la date d'obtention de ce document et la date limite de remise des offres doit être inférieur ou égal à 90 jours
- 6 - Fiche de renseignements conformément au modèle en annexe 5 du CCAO

Pour les soumissionnaires non-résidents en Tunisie

7 - Un certificat de non-faillite, de redressement judiciaire ou tout autre document équivalent prévu par le droit du pays d'origine du soumissionnaire. Ce certificat doit être délivré par un organisme compétent du pays d'origine du soumissionnaire et doit être **authentifié par les services consulaires tunisiens du pays du soumissionnaire**. Si ledit certificat n'est pas rédigé en langue française ou anglaise, il doit être accompagné d'une traduction dans l'une de ces deux langues.

Toute offre ne comportant pas le cautionnement provisoire sera éliminée.

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture simultanée des plis techniques et financiers (munis d'une procuration) qui aura lieu le **14/12/2017 à 10h15** au bureau n°258, 2^{er} étage, nouvelle gare de Tunis-Ville.

Le représentant du soumissionnaire qui souhaite assister à la séance d'ouverture des offres doit être muni obligatoirement d'une procuration.

Le soumissionnaire demeure lié par sa soumission pendant cent vingt (120) jours à compter du